AR Prefecture

043-214300329-20211119-2021_96-DE Reçu le 22/11/2021

Publié le 22/11/2021



2021-96

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres

L'an deux mil vingt et un, le 19 novembre à 18h45,

En exercice: 19

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

Présents : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Votants: 18

sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 12 novembre 2021

Présents: Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Patrice LHOSTE,

Christiane PAUZON, Valérie GAGNE, Sabine JOUVHOMME,

Gilles AUDRAS, Christian GIRARD, Anne-Marie TORE, Raymonde HABOUZIT

Excusés:

Serge ABOULIN

Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Christian GIRARD Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX

OBJET: CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il indique qu'un agent de la commune, en poste au service technique, remplit les conditions d'avancement au grade supérieur. Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'agent de maîtrise principal (cadre d'emplois des agents de maitrise, filière technique) et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de :

- créer un emploi relevant du grade d'agent de maîtrise principal appartenant à la filière technique, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 2022 ;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Le Maire. FRANCK PAILLON

Fait et délibéré le 19/11/2021 Pour extrait certifié conforme